



ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté n°167/2026

OBJET : Désignation des représentants de la Ville au sein des commissions communales de sécurité (CCS)

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18,

Vu la délibération n°009/2026 du 21 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire,

Vu la délibération n°011/2026 du 21 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection des Adjoints au Maire,

Vu le procès-verbal en date du 21 mars 2026, relatif à la fixation du nombre d'Adjoints, et à l'élection des Adjoints au Maire,

Vu l'arrêté n°113/2026 en date du 21 mars 2026 portant délégation de fonction à Madame Quynh NGO en sa qualité de 1^{ère} Adjointe au Maire chargée de l'aménagement et de l'attractivité du territoire, urbanisme, les nouvelles technologies, les mobilités et transport,

Vu l'arrêté n°115/2026 en date du 21 mars 2026 portant délégation de fonction à Madame Philomène PINTO, Adjointe au Maire chargée des solidarités, santé et seniors,

Vu l'arrêté n°124/2026 en date du 21 mars 2026 portant délégation de fonction à Madame Laurence AGRAPART, Conseillère municipale, déléguée à la Vie Economique, Commerce et Artisanat,

Considérant l'impossibilité pour Madame Quynh NGO de présider la totalité des commissions de sécurité pour les Etablissements Recevant du Public (ERP) de la ville de Morangis,

ARRÊTE

Article 1 : Madame Quynh NGO, 1^{ère} Adjointe au Maire chargée de l'aménagement et de l'attractivité du territoire, urbanisme, les nouvelles technologies, les mobilités et transport, assurera la présidence des commissions communales de sécurité des bâtiments de la ville de Morangis.

Article 2 : Madame Philomène PINTO, Adjointe au Maire chargée des solidarités, santé et seniors, assurera la présidence des commissions de sécurité en remplacement de Madame Quynh NGO en cas d'empêchement de cette dernière.

Article 3 : Madame Laurence AGRAPART, Conseillère municipale, déléguée à la Vie Economique, Commerce et Artisanat, assurera la présidence des commissions de sécurité en remplacement de Mesdames Quynh NGO et Philomène PINTO en cas d'empêchement de ces dernières.

Article 4 : Cette délégation de fonction et de signature recouvre toutes les décisions à prendre concernant les commissions de sécurité. Elle s'exercera sous ma surveillance et ma responsabilité.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise au Représentant de l'Etat dans le Département.

Fait à Morangis, le 04 mai 2026

Madame le Maire,
Brigitte VERMILLET

The block contains a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'B. Vermillet', written over a circular official stamp. The stamp features a coat of arms in the center and the text 'MAIRIE DE MORANGIS' around the top edge, with 'Morangis (Seine-et-Marne)' at the bottom.

Notifié le :

Signatures des intéressées :

Madame Quynh NGO

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

Madame Philomène PINTO

A handwritten signature in blue ink, featuring a stylized 'P' and 'I' followed by a horizontal line.

Madame Laurence AGRAPART

A handwritten signature in blue ink, with a prominent 'A' and 'G' followed by a horizontal line.

Arrêté certifié exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.